

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMEYS

Séance du Jeudi 18 Juin 2015

L'an Deux Mil quinze jeudi 18 juin, le conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GOUTAGNY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 11 juin 2015

Présents : M Jean-Marc GOUTAGNY, Mme Monique RAGEYS, M Pascal DUBOEUF, Mme Sylvie THIVILLIER, M Didier REYMONDON, M Jean-Pierre KHIREDINE Mme Christel CANU, M Serge FORISSIER, M Noël BROCHIER, Mme Nicole VIRICEL, M Sébastien GUYOT, Mme Michelle GASSILLOUD.

Absents excusés : Mme Rose-Marie ABBA, M Henri BRUYAS, Mme Aurélie LEVIEUX.

Secrétaire de séance : M Pascal DUBOEUF

Début de la séance à 20h00

En préambule, Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée pour ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant l'autorisation de solliciter une subvention pour l'appel à projets DEFFIBAT concernant les travaux de réhabilitation de l'école publique.

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 mai 2015.

Mme Michelle GASSILLOUD s'abstient.

• DELIBERATION : Sollicitation d'une subvention au titre de l'appel à projets régional Energies Renouvelables et innovations 2015-2016

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune pourrait prétendre à une subvention de la Région Rhône Alpes dans le cadre de l'appel à projets « Energies renouvelables 2015-2016 » et plus précisément le volet « Bois Energie ». La commune est éligible à cette subvention car elle est située dans un Territoire TEPOS (Territoire a Energie POSitive). Monsieur le Maire propose de présenter un dossier pour les travaux relatifs à la réhabilitation de l'école publique et plus précisément pour l'installation de la chaudière à granulés bois.

Délibération adoptée à l'unanimité

• DELIBERATION : Création de 2 postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ en retraite et de la démission de deux adjoints technique de 2^{ème} classe, il convient de renforcer les effectifs du service technique.

1 - La création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet soit 14/35ème annualisé pour la surveillance des enfants à la garderie périscolaire et l'entretien des locaux communaux à compter du 27 août 2015.

2 - La création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet soit 19/35ème annualisé pour la surveillance des enfants à la garderie périscolaire, à la cantine et l'entretien des locaux communaux à compter du 1^{er} septembre 2015.

Ces emplois pourraient être pourvus par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique au grade de d'adjoint technique de 2^{ème} classe ou par un contractuel.

Les anciens postes seront supprimés après avis du comité paritaire du Centre de Gestion.

Délibération adoptée à l'unanimité

• DELIBERATION : Sollicitation d'une subvention au titre de l'appel à projets DEFFIBAT Réhabilitation bâtiments du secteur tertiaire – Ecole publique

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune pourrait prétendre à une subvention de la Région Rhône Alpes et de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) dans le cadre de l'appel à projets « DEFFIBAT REHABILITATION ».

La commune est éligible à cette subvention car elle est située dans un Territoire TEPOS (Territoire a Energie POSitive).

Le dossier administratif et technique a été déposé sur la plateforme dédiée au mois de mars pour les travaux relatifs à la réhabilitation de l'école publique. En revanche il manque la délibération du conseil municipal autorisant le Maire à solliciter cette subvention.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter cette subvention auprès de l'ADEME pour les travaux de réhabilitation de l'école publique.

Délibération adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

TRAVAUX ECOLE PUBLIQUE: Le dossier de consultation des entreprises est en ligne depuis le 11 juin. 9 lots distincts sont concernés. Le retour des offres est fixé au jeudi 02 juillet. Si la procédure suit son cours, les travaux devraient commencer début septembre.

TRAVAUX SALLE JEAN LETREVE : Les esquisses sont toujours en cours car le premier projet n'a pas remporté la satisfaction de la commission bâtiments.

LOCAUX ECOLE PRIVEE ST EXUPERY : Suite au projet de reprise des locaux de l'école St Exupéry évoquée lors de la dernière séance de conseil, les conseillers étaient invités à se prononcer sur un accord de principe à la poursuite des discussions dans ce sens avec l'OGEC (Organisme de Gestion de l'Ecole Catholique). Les conseillers sont majoritairement favorables à la reprise de ce bâtiment si l'OGEC le souhaite.

PROJET DE MEDIATHEQUE : Suite à une relance de la municipalité de St Symphorien sur Coise concernant le versement d'une contribution pour les abonnés pomeyères de leur Médiathèque, il apparaît plus que nécessaire de se pencher plus précisément sur cette opportunité de créer un lieu de culture propre à la commune de Pomeys. Cette réflexion est portée alors que la mise en réseau des bibliothèques des communes des Hauts du Lyonnais est en train de se mettre en place. La participation sollicitée par la commune de St Symphorien sur Coise est supérieure au coût de fonctionnement que pourrait représenter une médiathèque à Pomeys. Une telle structure serait un espace de rencontres multigénérationnelles, accueil des scolaires, heure du conte, conférences, expositions, ...)

TRANSPORT A LA DEMANDE : Réunion publique lundi 29 juin à 20h00 à la salle St Charles à St Symphorien sur Coise.

COPIEUR : Le contrat de maintenance du copieur arrive à échéance et nécessite un remplacement de la machine. Après consultation, l'entreprise RICOH a été retenue pour l'achat d'un nouveau copieur pour 2 803 € HT avec un contrat de maintenance de 60 mois.

COMMISSION FLEURISSEMENT :

- Des travaux de réfection des abords de l'église et du perron vont être entrepris à l'automne.
- Les enfants de grande section et CP ont fleuri les abords de leur école entourés de leur maitresse et de bénévoles du village. Cette opération est proposée par le Département du Rhône et participe à la mise en valeur du village. Ce fut un réel plaisir pour tous les jardiniers ! A reconduire.

La présentation des :

- Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable SIEMLY ;
- Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif SPANC ;
- Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau ARS

est reportée à une prochaine séance.

La séance est levée à 23:30

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 23 JUILLET 2015 à 20h00**